

Conservatoire

Gabriel Fauré



Guide

- Enseignement
- Rencontres culturelles
- Informations pratiques





Sommaire

- **Présentation** P.3
- **L'enseignement** P.4
 - Les disciplines enseignées
 - Les études musicales
 - Le schéma des cursus d'études
 - Les disciplines à période probatoire
 - Les arts de la scène
 - Les études théâtrales
 - Les actions dans le cadre scolaire
- **La saison artistique** P.16
 - Le secteur d'action culturelle
 - Les rendez-vous réguliers
 - La médiathèque
- **Les renseignements pratiques** P.17
 - Inscription/admission
 - Tarifs/location d'instruments
 - Accès/ouverture



Présentation

Le Conservatoire Gabriel-Fauré de GrandAngoulême est un lieu d'innovation pédagogique, qui accorde une place à la création contemporaine, aux cultures émergentes et aux patrimoines artistiques.

Classé à rayonnement départemental, par l'État, il intervient dans les domaines de la danse, de la musique et du théâtre et ce, dans le cadre des schémas d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture.

En plus de ses missions de sensibilisation et de formation, le conservatoire a un rôle essentiel dans les domaines de l'animation, de la création et de la diffusion, et constitue, en partenariat avec les autres structures institutionnelles et associatives, un pôle d'action culturelle pour l'agglomération.

Le conservatoire en chiffres

- **55** professeurs (musique, danse, théâtre), **1 029** élèves (dont 181 en orchestre à l'école).
- **3 000 enfants** de la maternelle au lycée sensibilisés à la musique, à la danse et au théâtre.
- des **auditions publiques**, concerts de classes, spectacles intra et extramuros...
- des **cycles de conférences...**
- des **stages, classes de maîtres, résidences et concerts d'artistes invités...**
- des **échanges inter-conservatoires** en France ou à l'étranger
- des **projets pluridisciplinaires**, en multipartenariat, dans les communes de l'agglomération et au-delà.

L'enseignement

Les disciplines enseignées

• Culture musicale

- Formation musicale à partir de 7 ans, éveil de 4 à 6 ans
- Analyse, écriture, orchestration, composition, improvisation
- Histoire de la musique, de la danse, du théâtre

• Disciplines instrumentales à esthétique transversale

- **Cordes frottées** : violon, alto, violoncelle, contrebasse
- **Cordes pincées** : harpe, guitare
- **Bois** : flûte traversière/piccolo, hautbois/cor anglais, clarinette/clarinette basse, basson/contrebasson, saxophone
- **Cuivres** : cor, trompette/cornet, trombone, cuba

• Les claviers

- Piano
- Orgue

• Musiques anciennes

- Flûte à bec, viole de gambe, clavecin, basse continue, cor naturel, cornet à bouquin, trompette naturelle, sacqueboute, orgue
- Musiques traditionnelles (accordéon diatonique)

• Musiques contemporaines

- Musiques actuelles, jazz, percussions ethniques, composition électroacoustique
- Batterie
- Percussions

• Arts de la scène

- Danse : classique, contemporaine et un atelier de danse traditionnelle
- Chant
- Théâtre

Les études musicales

Le cursus pédagogique, organisé en 3 cycles, permet à chacun de progresser à son propre rythme et peut se poursuivre avec le CEPI. Chaque cycle peut être une fin en soi, ou une étape dans des études musicales plus longues. Seuls les passages de cycles sont soumis à un examen.

Éveil et initiation

Les enfants peuvent débiter dès 4 ans en éveil musical et accéder à certaines classes instrumentales à partir de 5 ans en éveil instrumental collectif (violon, alto, cor, clavecin, viole de gambe...).

Les élèves ayant suivi l'éveil musical 4 ans et/ou 5 ans peuvent débiter un instrument en « initiation » à 6 ans (CP). La durée des cours en éveil musical est de 45 mn, elle est de 20 mn en éveil et initiation instrumentale.

1^{er} cycle musique

C'est un cycle d'apprentissage fondamental. L'éveil ou l'initiation préalable ne sont pas obligatoires. Les élèves souhaitant pratiquer un instrument sont convoqués pour un entretien, quel que soit leur parcours musical. Des cours de formation musicale par classe d'âge sont proposés pour les enfants débutant la musique à partir du CE1.

L'enseignement en 1^{er} cycle comporte

- un cours d'instrument (30 mn)
- un cours de formation musicale/chant choral (1 h 30)
- une pratique instrumentale collective à partir du 1C3 (une heure) en instrument, ou chant choral pour les élèves en 1C3 piano, harpe, guitare et orgue.



2^e cycle musique

L'enseignement en 2^e cycle permet deux orientations : un parcours diplômant ou un parcours personnalisé non diplômant.

- une pratique instrumentale collective (1 h 30) ou autre pratique selon les disciplines (déchiffrage, accompagnement, ensemble de guitares, chant choral...), obligatoire.
- un cours d'instrument (45 mn)
- un cours de formation musicale (1 h 30)

À la fin du cycle, en cas de parcours diplômant, un brevet de 2^e cycle est obtenu par l'élève après un avis favorable aux examens de fin de cycle en formation musicale et instrument, ainsi qu'une évaluation continue sur la durée du cycle pour les pratiques collectives. Le brevet donne accès à l'examen d'entrée en cycle spécialisé CEPI.

Choix possible d'un parcours différencié...

3^e cycle musique

Comme en 2^e cycle, le 3^e cycle permet deux orientations possibles :

- L'élève ne souhaite pas suivre un cycle complet, il peut s'inscrire en formation continue dans le cadre d'un parcours personnalisé, allégé, et non diplômant (en fonction des places disponibles).
- Le 3^e cycle diplômant se conclut par l'obtention du certificat d'études musicales, et comporte les enseignements suivants :
 - un cours d'instrument (45 mn)
 - une pratique collective (1 h à 2 h)
 - un cours de culture musicale (1 h à 2 h)

Les pratiques collectives

Les enfants et adultes qui souhaitent engager ou prolonger une pratique musicale encadrée, sans être soumis aux contraintes d'un cursus, peuvent participer, avec les autres élèves du conservatoire aux ensembles instrumentaux et vocaux, ou à des projets spécifiques. En fonction des places disponibles, selon leur âge, leur niveau, les élèves ont la possibilité de s'inscrire en :

• Chant choral

- Initiation, pré-maîtrise, maîtrise, ensemble vocal

• Orchestres

- Charles Gounod et Hector Berlioz (harmonie), Emmanuel Chabrier et Claude Debussy (cordes), Gabriel-Fauré (symphonique), Francis-Poulenc (bois), Maurice-Ravel (cuivres)
- Grandes formations jazz big band, afro-jazz « Kalimba », fanfare jazz
- Musique de chambre
- Ensembles de musiques anciennes

Les diplômes de fin de cycles

- **Brevet** : ce diplôme permet l'accès à l'examen d'entrée en CEPI et est délivré aux musiciens ayant validé une fin de 2^e cycle dans les trois domaines suivants :
 - dominante (instrument, voix ou autre)
 - formation musicale
 - pratique collective
- **CEM** : ce diplôme est délivré après obtention de trois modules (minimum 300 heures de formation) :
 - pratique individuelle ou semi-individuelle (50 heures), validée par un concert en présence d'un jury
 - culture musicale (100 heures)
 - pratique collective (150 heures)
- **CET et CEC** : ce diplôme est délivré après validation de deux modules (évaluation continue et prestation devant un jury)
- **DNOP** : ce diplôme clôturant le CEPI est aux élèves ayant satisfait à une évaluation, est délivré par l'État aux élèves par une évaluation continue, pour les modules afférents à leur spécialité (musique : 750 heures, danse : 1 024 heures, théâtre : 1 056 heures) et une évaluation terminale pour le module principal de la discipline dominante. Les épreuves terminales sont définies par l'État et organisées par la Région. Ce diplôme ouvre à ses titulaires la possibilité de suivre une formation professionnelle supérieure et/ou universitaire.

CEPI (Cycle d'enseignement professionnel initial)

Ce cycle est ouvert, sur examen d'entrée régional, aux jeunes musiciens ayant obtenu un brevet de fin de 2^e cycle, envisageant de donner une orientation professionnelle à leurs études. Les conditions d'accès, d'organisation et d'obtention du DNOP sont précisées par l'État dans un décret et un arrêté spécifique. Ce diplôme permet à ses titulaires de poursuivre des études au niveau de l'enseignement supérieur.

Le Diplôme Universitaire Création Sonore et Composition Electroacoustique

proposé conjointement par le Département de musicologie de l'Université de Poitiers et le Conservatoire Gabriel-Fauré de GrandAngoulême, en partenariat avec Magélis (Pôle images). Ce diplôme propose aux étudiants titulaires d'une licence (ou équivalent) de développer leurs connaissances dans le domaine de la création musicale en électroacoustique.

La formation peut être suivie en complément d'un cursus en Master (CréaDoc, ENJMIN, ÉESi, Musicologie), ou à d'autres formations.

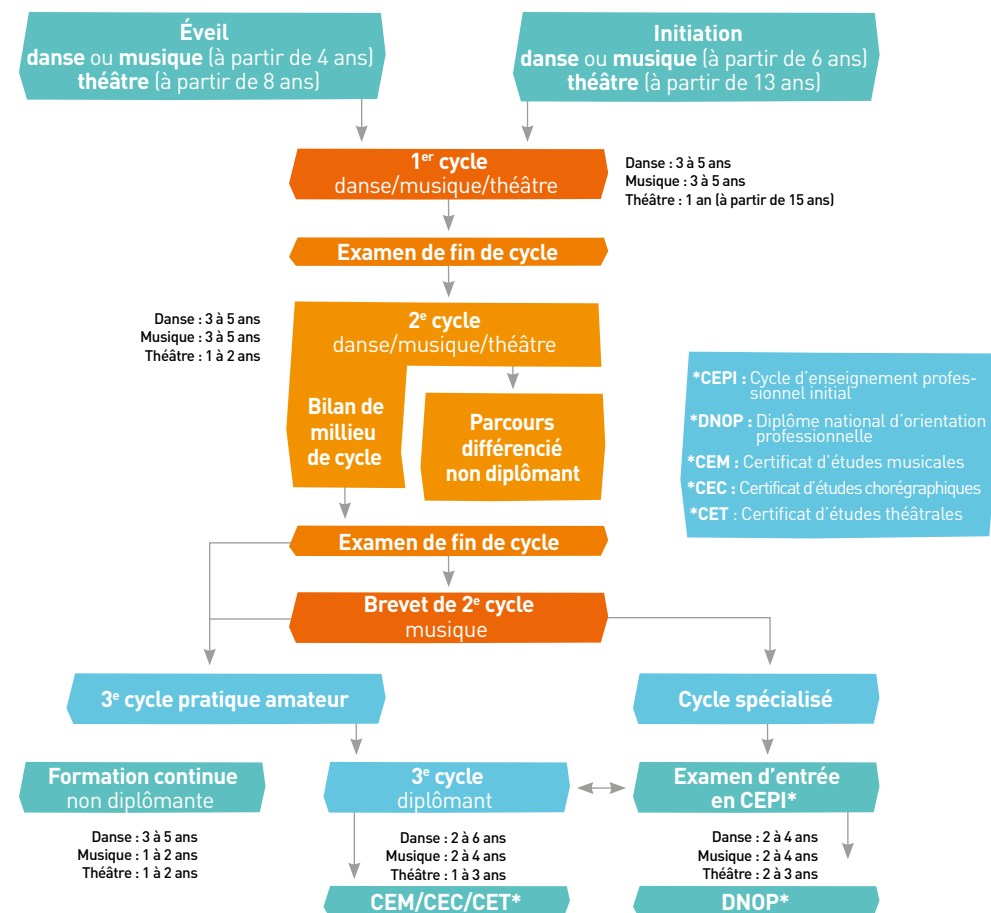
Ce nouveau programme a pour objectif de former les étudiants à la maîtrise des étapes de la création électroacoustique, de la conception à la composition, et de délivrer les compétences musicologiques et culturelles qui lui sont liées. Cette formation est en lien direct avec les besoins des artistes et des entreprises impliquées dans l'innovation des médias numériques.



Contact :
benoit.aubigny@univ-poitiers.fr
 ou **e.nicouleau@grandangouleme.fr**

Schéma des cursus d'études

Sous réserve de modification





Les disciplines à période probatoire

L'accès à certaines classes nécessite une période probatoire de trois semaines à l'issue de laquelle les professeurs se prononcent sur l'admission, et/ou le niveau de l'élève, selon les places disponibles. Il s'agit des classes de :

• Jazz/musiques improvisées

La classe de jazz est accessible aux musiciens adolescents ou adultes qui justifient d'un niveau instrumental de 2^e cycle, ou d'une expérience de pratique musicale et instrumentale équivalente.

Le cursus est organisé en trois cycles (cf. schéma cursus d'études). La formation musicale est obligatoire, et la pratique collective à partir du 2^e cycle se fait au sein de l'une des grandes formations : Big band, afro-jazz « Kalimba » ou fanfare jazz.

• Composition électroacoustique

La classe de musique électroacoustique est accessible à tous ceux qui désirent appréhender l'informatique musicale et les techniques liées à la création musicale électroacoustique, et ce, dès l'âge de 11 ans. Les élèves présentent leurs travaux chaque année lors de concerts de classes. Le cursus est organisé en trois cycles (cf. schéma cursus d'études).

• Musiques actuelles/autres esthétiques

Cette classe est accessible à tous ceux désirant créer et interpréter des répertoires issus des musiques amplifiées (rock, reggae, métal, pop...), de la chanson et des musiques électroniques (rap, dub, électro...). L'enseignement, organisé en 3^e cycles, est structuré sous forme d'ateliers proposés en fonction du niveau instrumental et de l'âge (minimum 12 ans). La formation musicale est obligatoire à partir du 1^{er} cycle.

Un module d'accompagnement sera mis en place pour les groupes déjà formés, avec un projet artistique (accessible aussi aux musiciens autodidactes).

• Percussions ethniques

Cet atelier est accessible à tout élève à partir de 8 ans. Il concerne la découverte de différentes percussions ethniques, l'initiation aux rythmes et l'apprentissage de l'improvisation.

Culture musicale et artistique

- **Orchestration, composition, analyse, écriture** : ces disciplines s'adressent aux élèves de 2^e cycle de formation musicale, aux adultes désireux de découvrir les grands courants musicaux, et à tous les curieux de l'écriture sous toutes ses formes, qu'elle soit liée à l'harmonie, aux arrangements ou à la création.
- **Histoire de la musique** : pour les élèves à partir du 2^e cycle.
- **Formation musicale à transmission orale (FMTO)** : destinée principalement aux élèves des classes de jazz, musiques actuelles et musiques traditionnelles (et au cas par cas pour les élèves en électroacoustique, et batterie).
- **Formation musicale chanteurs** : Cours spécifique pour les élèves en classe de chant à partir du 2^e cycle.
- **Atelier de déchiffrage et d'initiation à l'accompagnement** : Les cours sont collectifs, d'une durée d'une heure pour trois élèves, obligatoire pour tous les élèves pianistes à partir de 1C4.
- **L'accompagnement** : fait l'objet d'un cursus spécifique structuré en 3 cycles.
- **Ateliers d'improvisation** : cet enseignement est proposé aux élèves inscrits en CEM et CEPI et fait partie intégrante de la formation de ces derniers. Il est proposé sous forme de cours hebdomadaires (improvisation tonale) ou d'ateliers (improvisation générative).



Les arts de la scène

Les études chorégraphiques

Deux esthétiques sont enseignées au conservatoire : danse classique et contemporaine. Un atelier de danses traditionnelles est également proposé aux élèves inscrits en accordéon diatonique et à ceux intéressés par cet atelier collectif.

Les cours se déroulent sur plusieurs sites : salle de danse du conservatoire, MJC Louis-Aragon - Ma Campagne et Soyaux (salle Lucien Petit).

Le cursus est organisé en 3 cycles

La durée et le nombre de cours hebdomadaires varient en fonction du niveau. Seuls les passages de cycle sont soumis à un examen à l'issue de 3 à 5 ans dans le cycle, les intercycles se font par évaluation continue.

Les admissions sont prononcées par les professeurs à l'issue d'une période probatoire de 3 semaines (y compris pour les phases d'éveil et d'initiation).

• Éveil – Initiation

Les phases d'éveil et d'initiation permettent de donner à l'enfant le goût de la danse et de lui proposer, par le jeu, les bases communes à la danse classique et contemporaine.

- Deux phases d'éveil chorégraphique sont proposées : 4 ans et 5 ans (durée du cours 45 mn).

Les élèves de 5 et 6 ans peuvent suivre conjointement les cours d'éveil musical ou de « Musidanse » ; par des jeux vocaux et des mouvements ludiques, l'enfant se familiarise avec sa voix et son corps.

- Les cours d'initiation chorégraphique sont destinés aux élèves de 6 et 7 ans, ayant suivi ou non les cours d'éveil (durée du cours 1 h).

• **1^{er} cycle (à partir de 8 ans)** est structuré en 4 phases

- 1C1 et 1C2 : 2 cours hebdomadaires d'une heure

- 1C3 et 1C4 : 3 cours hebdomadaires d'une heure (classique) ou 2 cours hebdomadaires d'une heure (contemporain)

À partir du 1C1 : cours en option facultative dans l'une ou l'autre esthétique.

• 2^e cycle (à partir de 11 ans)

Le 2^e cycle comporte 3 phases, avec un cours d'histoire de la danse à partir du 2C3 pour les deux esthétiques.

En danse classique, 3 cours hebdomadaires d'une heure pour les 2C1, et 4 à 5 cours hebdomadaires d'une heure pour les 2C2 et 2C3.

Des ateliers, notamment autour du répertoire, peuvent être organisés pendant des vacances scolaires.

En danse contemporaine, 2 cours hebdomadaires d'une heure pour les 2C1 et 2C2, puis 3 cours hebdomadaires d'une heure pour les 2C3 ainsi qu'un atelier d'improvisation.

Un cursus allégé en nombre de cours hebdomadaires peut être proposé à partir du 2C3, sans examen de fin de cycle.



• 3^e cycle (à partir de 14 ans)

Dans la perspective d'une pratique de la danse en amateur, ce cycle prépare au certificat d'études chorégraphiques (CEC) :

- 5 cours d'une heure (classique) ou 3 cours (contemporain)
- 1 cours d'histoire de la danse
- des ateliers hebdomadaires
- des stages de répertoire pendant les vacances scolaires

• CEPI (à l'échelon régional)

Ce cycle spécialisé est ouvert sur examen d'entrée régional, aux élèves danseurs ayant validé une fin de 2^e cycle, et souhaitant poursuivre dans une voie d'orientation professionnelle.

Le conservatoire ne proposant pas tous les modules du CEPI danse, les élèves sont orientés vers un autre établissement de la région pour préparer le DNOP.

Tous les élèves sont mis en situation de spectacle une ou plusieurs fois dans l'année dans les communes de l'agglomération.

Des sorties pédagogiques sont proposées pour découvrir des ballets, en complément des cours d'histoire de la danse.

Les études théâtrales

« Tous les arts contribuent au plus grand de tous les arts, l'art de vivre »
Bertholt Brecht, Petit Organon pour le théâtre.

Le département d'art dramatique est un espace ouvert, accueillant les musiciens de toutes disciplines, les danseurs, pouvant donner lieu à des projets transversaux et pluridisciplinaires, présentés au public pendant l'année, à l'auditorium du conservatoire ou dans d'autres lieux artistiques et culturels. Les projets intercycles sont mis en avant permettant aux plus jeunes d'apprendre des plus grands et aux plus grands de revisiter leurs bases.

L'entrée en classe de théâtre, à partir de 15 ans, est soumise à une audition avec présentation d'un monologue au choix (± 5 mn) suivi d'un entretien avec les professeurs, et à une période probatoire de 3 semaines.

L'enseignement du théâtre est proposé sous un double aspect :

- **Préparer les élèves au théâtre de demain**, en les accompagnant et en leur transmettant les bases fondamentales, sur lesquelles ils s'appuieront pour développer leurs talents et maîtriser leur art.
- **Impulser des espaces de recherche et de création** où chaque élève pourra s'épanouir à son rythme et se surprendre.

La découverte du théâtre

Le Conservatoire propose un cursus complet de théâtre :

- **Éveil** : pour les élèves de 8 à 12 ans (1 h)
- **Initiation au théâtre** : pour les élèves de 13 à 15 ans (1 h 30).

- **1^{er} cycle : de détermination** à partir de 15 ans, (4 h + diction)
 - Acquisition des bases et des grands fondamentaux du théâtre.
 - Le premier cycle marque le début de la formation au jeu de l'acteur, dans le cadre d'une pratique amateur, liant plaisir, exigence et méthodologie.
- **2^e cycle : approfondissement**, (6 h + options)
 - Prérequis : examen de fin de 1^{er} cycle ou stage de probation.
 - Le 2^e cycle permet la mise en application et l'approfondissement des fondamentaux acquis pendant l'année du 1^{er} cycle. Pendant l'année de 2^e cycle, l'accent sera mis sur la découverte d'écritures nouvelles, sur l'appropriation et le traitement de textes ou supports non dramatiques, et le cours d'histoire du Théâtre, ouvert à toutes les disciplines, est fortement conseillé.

À l'issue du 2^e cycle, deux orientations sont possibles :

- **3^e cycle : spécialisation**

- Prérequis : examen fin 2^e cycle. L'année de spécialisation permet d'adapter le programme au groupe d'élèves et de chacun ; elle se conclut par l'obtention d'un diplôme : certificat d'études de théâtre (CET), 7 h hebdo + initiation à la mise en scène + histoire du théâtre.

Les études de chant

Classe accessible à partir de 16 ans (après la mue pour les garçons) à tout élève désireux débiter ou perfectionner sa pratique - cursus en 3 cycles - formation musicale et pratique collective obligatoire. Les candidats sont convoqués à un test d'entrée, avec un morceau libre (3 à 5 mm) à présenter, suivi d'un entretien.

- **CEPI**

Le cycle est organisé à l'échelon régional. La formation CEPI s'effectue en 2 ans avec 16 heures minimum et se conclut par un diplôme national, le DNOP.

Ce cycle conduit à un approfondissement et spécialisation des acquis, l'intensification des ateliers, des cours d'interprétation, des projets intercycles et un perfectionnement des techniques d'accompagnement (chant, danse, diction). Approche du théâtre d'un point de vue théorique (histoire du théâtre, dramaturgie et dramaturgie appliquée).

Ce cours englobe l'histoire du théâtre à travers l'étude de quelques figures phares de la scène française et étrangère, permettant d'aborder les grands fondamentaux qui marquent aujourd'hui encore la pratique théâtrale.

Les élèves de la classe participent à des projets en partenariat avec la Scène Nationale, des stages, des résidences de création, des rencontres inter conservatoires.

Les admissions, pour les élèves du 2^e cycle et/ou sur dossier, se font sur audition (une scène classique, une scène contemporaine + parcours libre), et à l'issue d'un stage probatoire.





Les actions dans le cadre scolaire

Les interventions dans les écoles élémentaires

Le conservatoire, dans le cadre de ses missions de service public, a mis en place un partenariat avec l'Éducation nationale, notamment par la présence de deux enseignants titulaires du DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant en milieu scolaire).

« L'Orchestre à l'École » (OAE)

Est un projet musical destiné à développer la pratique instrumentale de manière collective, dans le cadre d'une école élémentaire sur deux années scolaires, en priorité dans les classes du cycle 3 (CM1 au CM2).

Sont concernés en 2014, 217 élèves dans 9 communes de l'agglomération : Angoulême, Linars, Mornac, Nersac, Ruelle, Saint-Michel, Saint-Yrieix, Soyaux, Touvre, et avec des ensembles divers (cuivres, cordes, vents, musiques traditionnelles, musiques anciennes, électroacoustique)

« Viens voir la musique, la danse et le théâtre »

Le projet accueille chaque année près de 650 élèves du cycle élémentaire de différentes écoles de l'agglomération au conservatoire pour découvrir l'établissement et les disciplines enseignées, sous forme d'animations thématiques (musique, danse et théâtre), de mini-concerts, et de présentations d'instruments.



Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

En collaboration avec les écoles René-Defarge et Jean-Moulin pour le cycle primaire, le collège Jules-Verne pour le cycle secondaire, ces classes facilitent une harmonisation des études générales et des études musicales.

CHAM Primaire

Les élèves en CHAM bénéficient, pendant leur scolarité élémentaire, d'un aménagement de l'emploi du temps, sans qu'aucune matière ne soit supprimée, ni le programme modifié.

Pour les élèves actuellement en CP, le recrutement se fait à partir de l'observation du livret scolaire de compétences de l'élève, et d'une évaluation de séances d'éducation musicale dans la classe, par le représentant de l'Éducation Nationale.

Pour les demandes à partir du CE2, le livret scolaire est également observé. Le conservatoire vérifie si les compétences et la motivation de l'élève lui permettent de s'intégrer dans de bonnes conditions au dispositif.

CHAM Secondaire

Les classes à horaires aménagés musique (CHAM) secondaires sont destinées aux élèves qui montrent des aptitudes pour les activités musicales.

L'enseignement artistique, de 6h30 à 7h par semaine, est assuré par les professeurs du conservatoire et le professeur d'éducation musicale du collège.

L'aménagement des horaires permet aux élèves de suivre les cours collectifs du conservatoire dans des créneaux dégagés par le collège ou intégrés au sein même de l'emploi du temps du collège.

L'entrée dans le dispositif est possible de la 6^e à la 3^e, les élèves extérieurs au conservatoire sont auditionnés, et doivent notamment justifier d'un niveau de formation musicale et instrumentale ou vocale.

Une seconde « option musique » fonctionne au lycée Guez-de-Balzac à Angoulême.

Les pré-inscriptions sont prévues, chaque année, avant les vacances de printemps.



La saison artistique

Avec près de 150 manifestations publiques proposées chaque année, le conservatoire offre un prolongement aux enseignements dispensés et participe activement à la vie culturelle et artistique du territoire de l'agglomération, et au-delà. Assister aux spectacles constitue pour les élèves un complément indispensable à leur formation au conservatoire.

Dévoiler au public le talent des jeunes artistes, faire goûter à ces élèves l'expérience de la scène dès leurs premiers apprentissages, accueillir dans les murs des professionnels, échanger avec des établissements de diffusion inscrits sur le territoire, tels sont les enjeux de la saison culturelle du Conservatoire. Toutes ces manifestations sont gratuites.

Le secteur d'action culturelle

Le conservatoire organise les projets artistiques et culturels, et coordonne un pôle de ressources artistiques, et assure la communication des activités pour tous les publics. Une plaquette recensant les projets de l'année scolaire est diffusée par semestre et consultable sur le site.

Ces projets artistiques sont autant de mises en situations professionnelles, permettant aux élèves d'aller à la rencontre d'artistes invités, d'élèves d'autres conservatoires, tout en favorisant la diversité des publics et des lieux de production.

Les rendez-vous réguliers

• Conférences « À votre portée »

Le premier vendredi de chaque mois à 12 h 30, sont proposées des conférences thématiques de culture musicale autour d'une œuvre ou d'un auteur. Elles sont à entrée libre, avec café offert en toute convivialité.

• Concerts-lecture

Le cycle de « concerts-lecture » se compose de conférences et/ou concerts destinés à un large public. Les séances sont à entrée libre, et principalement le samedi à 11 h.

Des auditions et concerts de classes ont lieu régulièrement ; et chaque année des classes de maîtres et stages avec des artistes invités, se concluent par des représentations publiques, associant élèves et professionnels.

Ces productions publiques concourent à approfondir les parcours de formation des élèves.

La médiathèque

C'est un lieu de ressources incontournable, et indispensable au fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Constituée d'un fonds spécialisé sur la danse, la musique et le théâtre de plus de 10 000 documents (ouvrages, partitions, CD, DVD, revues...), elle est accessible à tous publics pour consultation, écoute sur place, et prêts gratuits aux élèves.

Du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30 et le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30

Les renseignements pratiques

Toutes les informations sur le site : www.conservatoire-grandangouleme.fr

• Portes ouvertes

Chaque année en mars, le conservatoire ouvre ses portes pour un week-end d'animations et d'informations.

Inscription/Admission

Pour les classes à période probatoire (danse, théâtre, jazz, composition électroacoustique, musiques actuelles et percussions ethniques), les élèves, débutants ou non, doivent rencontrer les professeurs début septembre.

- Les inscriptions et réinscriptions sont enregistrées chaque année fin mai pour l'année scolaire suivante. Un calendrier détaillé de la rentrée est joint aux dossiers, et affiché dans le hall d'accueil.
- Les entretiens et tests d'entrée sont organisés fin juin/début juillet
- Les élèves reçoivent une convocation individuelle.
- À l'issue des entretiens et tests d'entrée, le conseil pédagogique établit les listes d'admission et d'attente en classes instrumentales ou vocales, qui sont communiquées par voie d'affichage. Un élève qui n'est pas accepté peut être inscrit en formation musicale seule, et/ou être orienté vers un autre instrument selon les places disponibles.

Quelles sont les modalités d'admission ?

• Élève débutant

- demande de pratique instrumentale : sur entretien individuel
- formation musicale : inscription obligatoire dans un niveau selon l'âge (éveil, cours 1^{er} cycle)

• Élève ayant déjà un parcours musical

- l'élève pratique déjà l'instrument : évaluation du niveau et entretien individuel
- l'élève ne pratique pas l'instrument demandé : entretien individuel
- formation musicale : évaluation du niveau et entretien individuel

Que doit jouer l'élève qui pratique déjà un instrument ?

L'élève présente une œuvre de son choix, adaptée à son niveau.

- pour les pianistes : une ou deux pièces
- pour les guitaristes : deux pièces de styles différents
- pour les autres disciplines : une pièce

À quel âge peut-on commencer l'instrument ?

- certaines disciplines (violon, alto, clavecin, cor, viole de gambe ...) peuvent proposer un enseignement à partir de 5 ans (éveil instrumental collectif), pour toutes les disciplines l'avis d'un professeur est recommandé.

Quels sont les critères d'admission ?

- motivation et engagement de l'élève pour une pratique régulière en dehors des cours
- aptitude physique et maturité selon les disciplines (exemple : dentition pour certains instruments à vents).
- niveau de formation musicale exigé pour les élèves ayant déjà pratiqué l'instrument. (liste des critères non exhaustive, selon les disciplines)

Les tarifs

Les droits d'inscription sont différenciés selon le domicile dans le GrandAngoulême ou hors GrandAngoulême. Ils varient selon le nombre de disciplines ou d'inscrits par famille (cf document joint aux dossiers d'inscription), et selon le quotient familial dans certains cas. La délibération complète du conseil communautaire est affichée autour du patio d'accueil. Des aides du ministère de la culture peuvent être proposées aux élèves inscrits en cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) musique, chant et théâtre sous certaines conditions de scolarité et de ressources.

La location d'instruments

Le conservatoire dispose d'un parc instrumental destiné aux élèves débutants, pour une année scolaire. La location est accordée après versement d'un droit annuel et la fourniture d'une attestation d'assurance.

Accès, ouverture des locaux (sous réserve de modification)

Le conservatoire est situé place Henri-Dunant entre la Cathédrale et l'Hôtel de Ville, accessible par la STGA. Certains cours peuvent avoir lieu dans des sites extérieurs au conservatoire, notamment pour la danse, le théâtre et la formation musicale.

L'établissement fonctionne selon le calendrier scolaire défini par la Direction académique. Les cours ont lieu du lundi au samedi (fermé au public les lundi et vendredi matins).

Le secrétariat scolarité est ouvert du **lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et de 8h30 à 12h les mardi, mercredi et jeudi (et le samedi de mai à novembre de 9h à 12h, hors vacances scolaires).**

L'équipe du conservatoire

- Direction : J. Pési
- Direction/adjoints : J-R. Prat-Paranque (conseiller aux études) - T. Chevalier (administration générale)
- Action culturelle : N. Ancher, B. Bavois
- Secrétariat général et scolarité : M-L. Frouard, C. Villette, V. Culerrier, C. Faure
- Accueil et entretien : N. Durepaire, C. Lassalmonie, A. Mendes, P. Bauer, F. Manat, D. Amrouche, S. Duquerroy
- Régie : E. Sardin, A. Gardoque

APEC

L'association des parents d'élèves du conservatoire Gabriel-Fauré met à votre disposition une adresse électronique : apecgabrielfaure@yahoo.fr ainsi qu'une boîte aux lettres dans le hall d'accueil de l'établissement.



Conservatoire

G a b r i e l F a u r é

Conservatoire de musique, de danse et de théâtre
classé à rayonnement départemental par l'État

Place Henri-Dunant – BP 40 233
16007 Angoulême CEDEX

Tél. 05 45 95 21 69

courriel : conservatoire@grandangouleme.fr

www.conservatoire-grandangouleme.fr

 www.facebook.com/conservatoire.gabrielfaure

